

Conférence Nationale Souveraine

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FÉVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

RAPPORT N° 34 de la Séance du 22 Août 1991

=====

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le vingt-deux août ;

La Conférence Nationale a poursuivi son travail au cours de deux séances plénières qui ont lieu le matin et l'après-midi.

La séance du matin ouverte par une minute de recueillement et l'Hymne National a duré de 9 h 28 à 12 h avec un seul point à l'ordre du jour :

Présentation et adoption du rapport de la Commission Constitutionnelle et des Institutions de la Transition.

En préalable, la Conférence a adopté deux déclarations adressées l'une aux peuples d'U.R.S.S suite au coup d'état manqué, l'autre au peuple malgache en lutte pour la démocratie.

L'assemblée a également donné son accord pour une déclaration à envoyer aux pays occidentaux en vue du rapatriement des sommes déposées dans les institutions bancaires de ces pays.

La Commission Constitutionnelle et des Institutions de la Transition a ensuite présenté son rapport. Après une brève introduction du vice-Président, le Réverend Pasteur TRIMUA, la parole a été donnée à Monsieur Kwam KOUASSI, Président de la Commission pour présenter les différents types de régime politiques entre lesquels la Conférence pourrait choisir étant entendu par ailleurs que le pluralisme doit être conçu comme une solution incontournable et donc garanti constitutionnellement de même que l'alternance au pouvoir. Monsieur Zeus AJAVON,

rapporteur de la Commission, a ensuite présenté les grandes orientations proposées par la Commission pour ce qui concerne la 4ème République. Ces orientations s'articulaient autour de 4 points :

- un Chef de l'Etat élu pour un mandat de 4 à 5 ans renouvelable une fois, et qui choisit un Premier Ministre dans la majorité ;
- un Parlement bicaméral avec une Assemblée Nationale élue au scrutin majoritaire ou à la proportionnelle et avec un Sénat où sont représentées les collectivités locales ;
- un Pouvoir Judiciaire indépendant et dépolitisé comprenant soit une Cour des Comptes et un Conseil Constitutionnel à côté de la Cour Suprême, soit une Cour Suprême avec plusieurs chambres ;
- une nécessaire décentralisation de l'administration sauvegardant toutefois l'unité nationale et la solidarité.

L'après-midi, la séance a repris à 15 h 10 avec le débat à propos des orientations institutionnelles pour la IVe République. De ce débat sont sortis les choix suivants :

- un régime avec un Premier Ministre et un Président élu au suffrage universel direct pour 5 ans, une Assemblée Nationale avec une seule chambre, un Pouvoir Judiciaire indépendant ;

La constitutionnalisation de ces orientations doit être faite par une Commission Constitutionnelle qui sera mise en place par le Gouvernement de Transition.

Le reste de la séance a été consacré à la présentation par Mme Monique KUEVIDJIN, du projet de loi fondamentale de la Transition accompagné des Actes portant modalités d'élection des membres du Haut Conseil de la République et portant proclamation de l'élection du Premier Ministre, des membres du Haut Conseil de la République et de leurs suppléants.

Monsieur Tavio AMORIN a ensuite présenté le projet de code électoral qui comporte :

- le référendum constitutionnel pour le 9 Février 1992 ;
- les élections municipales pour les 1er et 15 Mars 1992 ;
- les élections législatives pour les 19 Avril et 3 Mai 1992
- les élections présidentielles pour les 31 Mai et 14 Juin 1992.

Le débat a ensuite porté sur la loi fondamentale de la Transition ; les titres I . II et III ont été adoptés avant que la séance soit levée à 23 H 15.

www.cnstogo.com

Fait à Lomé, le 23 août 1991

Le Rapporteur Général

Maître Jean Yaovi DEGLI